



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 15 avril 2024**

**Délibération : N° 2024-28**

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER, Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Ecole publique de La Flamengrie – Demande de subvention exceptionnelle

## DELIBERATION

Dans le cadre du projet d'école sur le développement durable, les élèves de CE2/CM1 et CM2 de l'école de La Flamengrie se rendront le 3 juin 2024 au parc d'aventures scientifiques Sparkoh à Frameries (Belgique). 38 élèves dont un domicilié à La Capelle sont concernés par cette sortie. Aussi, l'école de La Flamengrie sollicite la Ville de La Capelle pour une subvention exceptionnelle de 15 €.

## DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 15 € à l'école de La Flamengrie

AUTORISE le Maire à procéder au versement de la subvention d'un montant de 15 € ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210201281-20240415-2024-28-DE

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY



La Secrétaire de séance,  
Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX